



## **Communiqué des médecins urgentistes du Centre Hospitalier de Mayotte – 28 mars 2018**

En dépit des recommandations formulées par l'Intersyndicale et les collectifs de citoyens à l'origine du mouvement de grève actuellement en cours à Mayotte concernant les règles de fonctionnement des barrages, nous constatons quotidiennement des dysfonctionnements graves lors du passage de ces barrages par les soignants et véhicules sanitaires et de secours : humiliations, agressions verbales et physiques, blocage des soignants comme des véhicules sanitaires et de secours (ambulances, SMUR, pompiers), blocage de certains axes routiers par des troncs d'arbre infranchissables.

De telles pratiques sont inacceptables car elles remettent en cause l'accès aux soins à Mayotte.

Il ne s'agit pas là de remettre en cause le mouvement social. Il s'agit de rapporter et dénoncer ici fermement des faits, quotidiennement constatés et avérés, qui mettent directement en danger les soignants dans l'exercice de leur mission de soins, et qui empêchent les patients de bénéficier de soins dont ils ont besoin et ce même lorsqu'il s'agit d'urgences vitales. Nous demandons un retour à un fonctionnement raisonnable dans la régulation des barrages permettant le passage sans conditions ni restrictions de l'ensemble des personnels soignants et des véhicules sanitaires et de secours.

Dans le cas où de telles pratiques mettant directement en danger la sécurité des soignants continueraient à être constatées, le SAMU se verra dans l'obligation d'appliquer son droit de retrait et n'interviendra plus dans les zones tenues par les barrages, charge aux autorités compétentes de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour permettre un retour le plus rapidement possible à une activité normale en pleine sécurité.

L'équipe Médicale du SAMU976